



# 2019

## Deuxième trimestre

Avril à juin



## **VISION**

Assurer la sécurité et la santé des personnes au travail.

## **MISSION**

Collaborer avec tous les intervenants pour concevoir, bâtir et gérer un continuum efficace de sécurité et de soins.

## **VALEUR FONDAMENTALE**

Le client est la priorité.

## **Reddition de comptes**

Adopter des processus fondés sur les preuves, faire part des résultats, et communiquer de façon honnête et transparente.





## Faits saillants d'exploitation

Les modifications législatives adoptées en décembre 2018 ont eu un effet positif immédiat et important sur l'environnement opérationnel de Travail sécuritaire NB. Ces modifications visaient à protéger les prestations des travailleurs blessés tout en offrant une stabilité financière aux employeurs de la province.

La mise en œuvre de ces modifications législatives, jumelée à une réduction des coûts de nouveaux accidents et à un rendement solide des placements, a permis à Travail sécuritaire NB d'améliorer son niveau de capitalisation, qui est passé de 88 % à la fin de l'exercice 2018 à 94,7 % à la fin du deuxième trimestre.

Au 30 juin, le nombre d'accidents avec interruption de travail a diminué de 15 %. Nous travaillons d'arrache-pied afin que cette tendance continue, étant donné que la sécurité des habitants de la province demeure notre première priorité. Un lieu de travail sain et sécuritaire doit être exempt de dangers, mais il doit aussi être respectueux – exempt de violence et de harcèlement. C'est pourquoi nous sommes fiers que le 1<sup>er</sup> avril dernier, une modification au *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* concernant la violence et le harcèlement en milieu de travail soit entrée en vigueur.

Au deuxième trimestre, Travail sécuritaire NB a mis la dernière main à une nouvelle structure organisationnelle axée sur l'amélioration des processus de gestion des réclamations et l'enracinement du retour au travail comme pierre angulaire de notre organisme.

Il s'agissait d'une étape importante de notre transformation visant à changer fondamentalement notre façon de travailler, et à améliorer les services et les résultats pour les travailleurs et les employeurs. Bien qu'il y ait eu certaines difficultés opérationnelles en rapport avec un changement aussi important, nous pouvons maintenant voir plus clairement les lacunes et nous sommes déterminés à nous améliorer continuellement à cet égard.

Nous comprenons également que nos données et nos résultats peuvent prendre un certain temps pour démontrer les réussites. Par exemple, la durée des réclamations fermées augmente, mais il faut s'y attendre, à mesure que les réclamations plus anciennes sont fermées et que nous facilitons les plans de retour au travail des clients.

Au début du troisième trimestre, nous prenons de l'élan tandis que nous continuons d'améliorer nos processus, de réaliser des économies, de mettre en œuvre de nouvelles exigences législatives et de donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale en matière de gouvernance et de gestion des réclamations.

Alors que nous adaptions et modifions notre façon de travailler, nous savons que nous le faisons, non seulement pour améliorer notre service aujourd'hui, mais aussi pour être prêts à faire ce qu'il faut pour servir les travailleurs et les employeurs de demain.

INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS – Le 30 juin 2019				
ÉTABLIR UNE CULTURE DE « SÉCURITÉ AVANT TOUT »	2017	2018	2019 (à ce jour)	Cible pour 2019-2021
TAUX DE BLESSURES ENTRAÎNANT UNE INTERRUPTION DE TRAVAIL				
• Employeurs cotisés	1,36	1,42	1,21	↓
• Employeurs tenus personnellement responsables	3,25	3,68	3,28	↓
• Tous les employeurs	1,69	1,71	1,47	↓
INDICE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ	Non disponible	Non disponible	Non disponible	
ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU TRAVAIL	16	22	11	0
ASSURER UN RÉTABLISSEMENT EFFICACE				
DURÉE DES RÉCLAMATIONS				
• Nombre moyen de jours pour les réclamations ouvertes	283,8	292,2	306,6	↓
• Nombre moyen de jours pour les réclamations fermées	106,7	118,5	142,4	↓
POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS QUI RETOURNENT AU TRAVAIL DANS UN DÉLAI DE :				
• 26 semaines	Non disponible	72,5	Non disponible	↑
• 2 ans	93,0	91,6	Non disponible	↑
DÉLAI ENTRE L'INSCRIPTION DE LA RÉCLAMATION ET LE PREMIER PAIEMENT	39,1	40,7	46,5	↓
DÉLAI ENTRE LA BLESSURE SUBIE AU TRAVAIL ET L'INSCRIPTION DE LA RÉCLAMATION	10,9	12,2	11,0	↓
PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DU RÉGIME				
POURCENTAGE DE CAPITALISATION (chiffres non vérifiés pour 2019)	102 %	88 %	94,7 %	100 à 120 %
RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI (chiffres non vérifiés pour 2019)	10,3 %	-1,3 %	8,2 %	6,1 %
TAUX DE COTISATION MOYEN	1,48 \$	1,70 \$	2,65 %	↓
CRÉER UN LIEU DE TRAVAIL ENGAGÉ À OFFRIR DES SERVICES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE				
INDICE DE SATISFACTION DES CLIENTS				
• Travailleurs blessés	68,5 % (données de 2014)	71,5 %	Non disponible	↑
• Employeurs	78,2 % (données de 2014)	74,2 %	Non disponible	↑
RÉSULTAT OBTENU POUR L'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS (mars à février)	54 %	48 %	49 %	↑

## Résultats d'exploitation – Le 30 juin 2019 (en milliers de dollars)

	2015 – T2	2016 – T2	2017 – T2	2018 – T2	2019 – T2
<b>Revenus</b>					
Employeurs cotisés	47 642 \$	49 486 \$	68 708 \$	81 678 \$	135 934 \$
Placements	67 489 \$	13 474 \$	55 103 \$	21 040 \$	100 657 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	26 772 \$	32 882 \$	45 321 \$	52 636 \$	46 177 \$
<b>TOTAL</b>	<b>141 903 \$</b>	<b>95 842 \$</b>	<b>169 132 \$</b>	<b>155 354 \$</b>	<b>282 768 \$</b>
<b>Dépenses</b>					
Frais engagés au titre des réclamations					
Employeurs cotisés	79 303 \$	91 889 \$	120 652 \$	159 292 \$	87 361 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	23 371 \$	28 371 \$	40 598 \$	47 319 \$	41 008 \$
Administration et obligations prévues par la loi	22 304 \$	25 994 \$	27 778 \$	27 257 \$	27 062 \$
<b>TOTAL</b>	<b>124 978 \$</b>	<b>146 254 \$</b>	<b>189 028 \$</b>	<b>233 868 \$</b>	<b>155 431 \$</b>
<b>Excédent du revenu sur les (dépenses) pour l'exercice</b>	<b>16 925 \$</b>	<b>(50 412) \$</b>	<b>(19 896) \$</b>	<b>(78 514) \$</b>	<b>127 337 \$</b>

### États financiers

L'excédent du revenu sur les dépenses, qui se chiffre à 127 millions de dollars, est le plus élevé depuis les cinq dernières années. Les principaux facteurs de l'amélioration du rendement sont les coûts de réclamation, qui ont diminué de 72 millions de dollars pour les employeurs cotisés; le rendement solide des placements se chiffrant à plus de 79 millions de dollars; et l'augmentation du revenu tiré des employeurs cotisés, qui s'élève à plus de 54 millions de dollars à ce jour.

Bilan (en millions de dollars)	2015	2016	2017	2018	2019 – T2
<b>Actif</b>	1 520 \$	1 594 \$	1 709 \$	1 709 \$	1 848 \$
<b>Passif</b>	1 234 \$	1 422 \$	1 672 \$	1 943 \$	1 954 \$
<b>Niveau de capitalisation</b>	286 \$	172 \$	37 \$	(234) \$	(106) \$
<b>Pourcentage de capitalisation</b>	<b>123 %</b>	<b>112 %</b>	<b>102 %</b>	<b>88 %</b>	<b>94,7 %</b>

Selon les perspectives pour 2019, la tendance des coûts de réclamation à la hausse et des niveaux de capitalisation moins élevés au cours des dernières années commence à changer. Cette amélioration est attribuable à la diminution du passif et au rendement solide des placements à ce jour. Tout changement important au niveau du rendement des placements pour la période qui reste en 2019 pourrait avoir une incidence sur les résultats financiers de Travail sécuritaire NB.

Pendant le reste de l'exercice, nous collaborerons avec les intervenants et le gouvernement à l'élaboration de nouvelles modifications législatives visant à améliorer davantage la santé et la sécurité au travail, et l'indemnisation des travailleurs. Tandis que la structure des coûts de Travail sécuritaire NB continue de s'améliorer, nous examinons également la possibilité d'améliorer les prestations des travailleurs blessés aux fins d'examen par le conseil d'administration une fois que nous aurons retrouvé une situation financière solide.